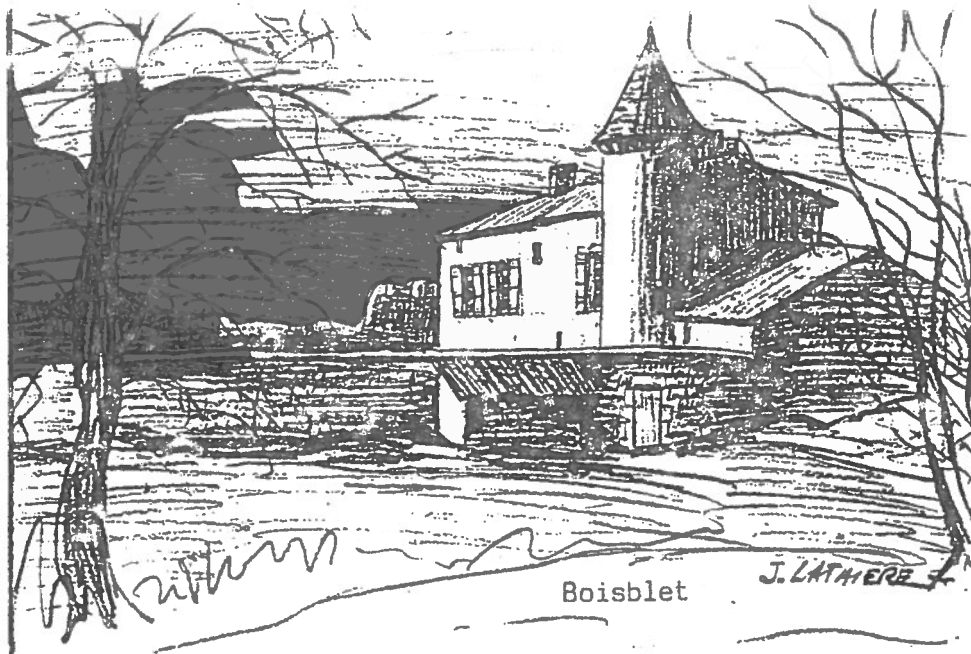


septembre 1984

VIVRE

A



Boisblet

J. LATHERE

MOUTHIERS-SUR-BOEME

LE MOT DU MAIRE

Voici la rentrée, j'espère que les vacances ont été profitables à tous.

Comme de coutume, nous avons mis à profit cette morte saison pour mettre à jour certains travaux et autres dossiers.

En ce qui concerne les travaux, ont été réalisés:

1°) Une tranche de travaux routiers (Grand Guillon, petit poineau, les sigogneaux, chemin des carrières FAURE, chemin de chenaud).

2°) Des travaux en vue d'économiser de l'énergie dans les 2 groupes scolaires. (abaissment de plafonds, laine de verre en combles, amélioration de l'installation de chauffage, sas d'entrée).

3°) Des travaux de peinture dans les bâtiments scolaires

4°) Le marquage de stationnement des bus de ramassage scolaire.

5°) la 1° tranche de réalisation de la Maison pour Tous (Nous livrerons la grande salle aux associations courant septembre 84)

En ce qui concerne les dossiers

1°) le dossier du foyer-logement médicalisé pour personnes âgées est déposé depuis le 27 Juillet dans les services de la DDASS.

Vous trouverez dans ce bulletin la suite du calendrier d'activité du groupe chargé de ce projet.

2°) le projet d'utilisation de déchets de bois en vue de chauffer les bâtiments municipaux est en bonne voie.

Vous le voyez, les choses avancent, alors, bonne rentrée à tous !

Bernard GERMON.

ASSOCIATION DE DANSE SUR BOEME

Compte rendu de la réunion :

Etaient présents : M. Le Maire, Les membres du bureau, ainsi que quelques personnes intéressées.

Le Bilan de l'année a été retracé :

La section a organisé :
-un carnaval avec la participation de la Maison des jeunes.

-un spectacle "Ballet du Théâtre du Silence".

-Stage de danse organisé par le C.A.C. auquel ont participé quelques enfants de MOUTHIER.

Durant l'année, nous avons eu 9H30 de cours hebdomadaires : classique, contemporains et jazz, pour 80 licenciés (enfants et adultes)

Bien que le local ne correspondait pas tout à fait aux normes d'une salle de danse, les cours dans l'ensemble se sont bien déroulés.

Il a été présenté le bilan financier.

Pour l'année à venir, les inscriptions seront prises à la Mairie durant septembre. Les cours reprendront en principe dans le nouveau local.

Projet :

L'association de danse a déposé un dossier à l'A.D.D.M. pour la réalisation d'un atelier : initiation musical en milieu rural (L'A.D.D.M. offrirait les services de ses animateurs)

Renouvellement du bureau par tiers :

ont été élues :

-Présidente : Mme BOYER

-Vice-Présidente : Mme SOULAT

-Trésorières : Mmes JAMBON et VIGNAUD.

- Secrétaires : Mmes LACHAISE et PEYAUD.

Membres actifs : Mmes AUPETIT, CAREL, CLEMENT, DIX-NEUF, FORGERON, GANNE, GLAPPIER, QUIRAS, MAROT, MICHAUD et RIVET.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19 JUILLET 84

Cette séance du conseil municipal prévue initialement pour le 26 Juillet, était avancée d'une semaine en raison de nouvelles divergences entre MOUTHIER et BLANZAC sur le projet d'hébergement des personnes âgées. Une succession de réunions au niveau cantonal permettait l'élaboration d'un projet commun devant être impérativement remis à la DDASS avant le mois de septembre. Au dernier moment BLANZAC semble s'écarter des accords prévus en confiant la réalisation du foyer logement à la Société "Foyers de Provence" ne laissant à MOUTHIER que de très modestes possibilités (20 lits et peut-être moins).

Devant cet état de fait, la commune se devait de réagir rapidement en choisissant l'une des 3 solutions qui lui restaient offertes :

...entation du projet
"oyers de provence"

2) construction de loge-
ments locatifs

3) présentation d'un
projet indépendant de 40
lits.

Après une étude approfondie de chaque perspective, le conseil adopte la 3ème solution à 15 voix contre 2. Affaire à suivre!

DEMANDE DE C.U.

Une demande de C.U. nécessitant une dérogation au P.O.S. était présentée par M. COUSSEAU "aux groies". Le conseil émet un avis défavorable.

Une demande d'alignement présentée par M. MONGIN "aux naulets" est accordée.

QUESTIONS DIVERSES

Compte-tenu de la réglementation autorisant une augmentation de 4,75%, le prix du repas à la cantine scolaire est porté à 6,10F et celui du ramassage scolaire à 38F/mois, à compter de la rentrée scolaire prochaine.

Le loyer communal situé au-dessus de la mairie passera à 733 F à compter du 1^{er} août 84.

Suite aux actes de vandalisme subis par l'église, un devis est demandé pour la réfection du vitrail endommagé. Le Conseil accepte celui qui lui est présenté pour la somme de 11 000 F. A noter que la commune profitera de la présence d'une entreprise spécialisée pour remettre en état tous les autres vitraux ainsi que leurs grilles de protection.

Devant les problèmes rencontrés lors de chaque vote (affluence à certaines heures, longueur du dépouillement, etc...) la municipalité demande à la Préfecture l'autorisation de créer un deuxième bureau de vote au groupe scolaire.

Pour clore la séance, une décision de principe est prise afin de confier à l'Agence Française pour

la Maîtrise de l'Energie la réalisation d'un dossier étudiant les possibilités d'économie de chauffage au groupe scolaire et à l'école maternelle, par l'utilisation de copeaux de bois comme combustible.

POLLUTION

=====

Un habitant du rosier souhaite qu'il soit rappelé aux maîtres, qu'ils prennent conscience que le plaisir d'avoir un chien implique quelques devoirs pour respecter la tranquillité de ceux qui n'en ont pas et la propriété des bords de routes (contenus des poubelles éparpillés, excréments devant les portails). Il souhaite également que soit rappelé aux possesseurs de deux roues à moteur qu'il y a des règlements en matière de pollution par le bruit.

Ces remarques sont bien sûr valables pour l'ensemble de la Commune.

ARRETE DE M. LE PREFET DE LA CHARENTE

=====

Art.1er

Le Directeur Régionale des Télécommunications est autorisé à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer le bon fonctionnement des lignes téléphoniques sur le département de la Charente.

Art.2

Les propriétaires riverains sont tenus de couper et d'élaguer les plantations qui présenteraient des branches en saillie dans les rues, sur les routes et les chemins et seraient susceptibles de toucher aux fils.

Art.3

Après mise en demeure notifiée 10 jours au moins à l'avance par les soins de l'Administration aux riverains qui ne se seraient pas conformés aux prescriptions ci-dessus, il sera procédé d'office aux élagages.

Art.4

Le produit de l'élagage ne pourra sous aucun prétexte rester en dépôt sur la voie publique.

MOUTHIERS

A TRAVERS LES AGES

=====

(suite)

L'EGLISE

Une tradition veut qu'elle ait été construite au 6^o siècle par ST COME et ST DAMIEN. A cette construction se rattache la légende de ST GILLES; celui-ci construisait l'église de ST JEAN DE LA PALUD (LA COURONNE) et quand elle fut achevée, il lança en l'air son marteau (ou son manteau) en s'écriant "où mon marteau tombera, une abbaye s'élèvera". Le marteau tomba à PUYPEROUX et ST GILLES se mit en route pour le rejoindre; en cours de route, il passa par MOUTHIERS où il se joignit à ST COME et ST DAMIEN pour les aider; il travailla avec tant d'ardeur qu'il en tomba malade mais fut guéri par ST COME qui était médecin. En remerciement, ST GILLES promit de l'eau en cas de sécheresse d'où l'origine d'une procession à PUYPEROUX où les habitants de MOUTHIERS prenaient la tête. Selon une autre légende, des bandits se seraient emparés des boeufs de ST GILLES. La construction de l'abbaye de PUYPEROUX

n'aurait pu être terminée des habitants de MOUTHIERS se seraient portés au secours des travailleurs et les auraient conduits à BLANZAC construire une collégiale.

On raconte aussi que ST DAMIEN se trouvant malade en l'absence de ST COME, dirigea ses pas vers ce qui est aujourd'hui "forge" et entendit une voix qui le conduisit vers une fontaine et lui dit "tu trouveras la santé dans cette fontaine"; cette fontaine se serait appelée longtemps "Fontaine de ST DAMIEN" avant de s'appeler au siècle dernier "fontaine du cabinet".

Une chronique de 1040 indique que CHARLEMAGNE aurait donné des reliques de ST COME et ST DAMIEN à un monastère de Novalèse dans les Alpes Italiennes, lequel aurait essaimé et serait à l'origine de deux églises dédiées à ST COME et ST DAMIEN en Angoumois, MOUTHIERS et BEAULIEU SUR SONNETTE.

Pour en revenir à l'église proprement dite, on a vu qu'elle fut donnée en 1094 à l'abbaye bénédictine ST MARTIAL de LIMOGES; elle semble avoir fait l'objet de modifications et d'améliorations à ce moment là. Les contreforts extérieurs que l'on voit de chaque côté et qui ont dû être ajoutés après, ont été restaurés en 1602 en même temps qu'on eut l'idée de faire subir à l'église romaine une modification en ouvrant sur la façade une fenêtre en ogive gothique.

Ce fut en 1617 qu'on plaça la croix sur le sommet de la façade nouvellement restaurée. Les fonds baptismaux ont été posés en 1668. La sacristie a été vraisemblablement à l'origine une chapelle funéraire servant de lieu de sépulture puisqu'au siècle dernier, l'abbé Billandaz, curé de MOUTHIERS, y découvrit six cadavres sur l'un desquels était une

croix d'abbé. Elle a été reconstruite au 15^e siècle en style gothique.

L'église fit enfin l'objet de restauration en 1848-1852 puis en 1895-1897. A ce moment, on découvrit dans le mur près de l'entrée, des pierres calcinées ce qui fait supposer qu'à une certaine époque on y fit du feu; l'église eut-elle une autre destination à une époque de troubles? La flèche du clocher fut frappée par la foudre en 1735 et ne fut pas reconstruite.

Quant aux deux cloches existant actuellement, leur histoire est la suivante : la plus grosse, dont on trouve trace sur des inventaires des 28 novembre 1793 et 19 Juin 1799, datait de la fin du 16^e siècle elle fut refondue en 1806, fêlée en 1888, elle fut soudée en 1897 puis refondue en 1913 et porte les prénoms de sa marraine et de son parrain VALENTINE (Jutard) et ANDRE (Laroche) son poids est de 560 Kg. L'autre, d'un poids de 272 kg: existait aux mêmes inventaires et datait de 1737; elle fut refondue en 1898 et porte ^{le nom} de sa marraine MARIE-THERESE (Malas), son parrain étant ARTHUR LAROCHE.

Signalons enfin pour terminer l'histoire de l'église que l'abbé NANGLARD dans son pouillé historique du diocèse d'ANGOULEME fait connaître d'une façon incomplète les prieurs et les curés, dépendant, avant la révolution, de l'archiprêtré de PERIGNAC puis de TORSAC et, après la révolution, du doyenné de BLANZAC.

LES PIERRES TOMBALES

On peut voir actuellement sur la place du monument aux morts cinq tombes en pierre en plus ou moins bon état.

IREMEAU DE ROCHEBRUNE a rendu compte (bulletin de la société archéologique

et historique de la Charente 1968-69 p.713). des observations faites à MOUTHIERs deux ans avant sur des tombes en pierre, certaines sculptées qui servaient de clôture à l'ancien cimetière situé près de l'église ; il estimait que ces tombes n'étaient pas postérieures aux 13^e-14^e siècles; il indique qu'elles ont été peu après débitées pour faire soit la clôture soit un pont sur la Boëme.

Plus récemment, Monsieur GEORGE (bulletin de la société archéologique et historique de la Charente 1929 p.XLV) indique la découverte de plusieurs tombes par M. MEUNIER dans un terrain situé derrière sa maison dans la rue de l'église; ces tombes étaient formées de pierres disposées verticalement autour du corps, une autre évidée renfermait la tête et le tout était recouvert de pierres plates; une de ces tombes renfermait une valve de coquille St Jacques percée de 2 trous, telle qu'en portaient les pèlerins de St Jacques de Compostelle. Ces tombes seraient plutôt antérieures à la fin du 14^e siècle. Celles existant actuellement qui sont d'un seul bloc doivent être de celles examinées par TREMEAU DE ROCHEBRUNE et n'ayant pas été détruits ou en fait, l'objet de découverte non connue.

METEO

Les conditions climatiques à la fin du 18^e siècle sont connues par les observations de Marc DEBRESME, habitant du logis des gagniers; à cette époque on avait lieu comme maintenant de se plaindre de temps qui n'étaient pas de saison. 1777 : commencement de juillet pluvieux et froid "de manière que jusqu'au 15 on a été obligé de se chauffer".

COMITE DE VILLAGES DU NORD-EST DE MOUTHIERs-SUR-BOEME

Il y a plus d'un an, en rencontrant les habitants des villages Nord-Est de Mouthiers, il nous avait été signalé différentes "petites choses" pouvant être améliorées si tout le monde y mettait un peu de volonté...

En y réfléchissant tous ensemble, il nous avait été suggéré un "petit livre" de bonne conduite en société.

Plusieurs tentatives ont échouées : il n'est pas simple de dire : "Il est interdit...", tout en ne voulant pas interdire. Dur ! Dur !

Et puis la grogne monte, les incidents se multiplient.

Maintenant, il faut dire "ça suffit".

- vous aimez les chiens ? Alors prouvez-le et gardez-les avec vous.

-Vous renaissez au calme de nos villages ? Alors prouvez-le, et quand vous faites du bruit, parce que quelquefois, il faut aussi vivre... et tondre la pelouse. Interrogez-vous pour savoir si le moment est le mieux choisi. Mais vous n'avez pas le choix, allez-vous dire ! Evidemment ! Alors pourquoi n'iriez-vous pas expliquer votre problème aux voisins qui risquent d'être importunés. -Votre chien s'est échappé et a terrorisé les enfants des voisins ?

Au lieu de récupérer votre animal et de vite refermer la grille, un mot d'excuses rassurerait tout le monde.

Un effort dans ce sens éviterait qu'à chaque conseil municipal, il nous faille évoquer les problèmes des gens mordus, des poubelles renversées, des enfants terrorisés à juste titre par les chiens de nos villages.

Quant aux objets "roulants" non identifiés, nous en conduisons tous, qui une mob, qui une voiture, qui une moto. Les tracteurs ? Merci ! eux ça va encore !

Le comité de villages pensait que 50 km/H était vraiment un maximum dans les zones dangereuses, donc habitées. Nous sommes tous des parents, ou des grands-parents, plein d'attentions et dévoués à notre progéniture. Alors prouvons-le ! A 70-80km/H, dans un virage, votre enfant à vélo débouche devant vous. Pouvez-vous le tuer à coup sûr ? Certainement. Alors soyons sérieux et ralentissons, parce qu'on ne sait pas toujours qui est de l'autre côté du virage.

Et si c'était un être très cher ?... Je lève le pied.

Certes le poète clame : "Vouloir vivre quelque part, c'est accepter d'y mourir". Mais le plus tard possible, Monsieur, le plus tard possible.

Eliane PORTE.

1778 : "dans les derniers jours d'août, c'est à dire depuis le 25 du mois, il a fait un vent du Nord violent et très froid qui a occasionné quelques gelées blanches et de la glace".

Le 20 janvier 1735 : "le tonnerre renversa le clocher de MOUTHIERs, qui estait monté en pierre" Un été extrêmement sec en 1766 "occasionna le tarissement de plusieurs rivières de façon que la

plupart des meuniers des petites rivières tariées ou fort diminuées étaient obligés d'aller faire moudre les grains aux moulins des grandes rivières comme la Charente, la Dronne, ..."

A SUIVRE

dépôt légal septembre 84

G. V.

Et oui... La gymnastique va faire aussi sa rentrée ! Nous espérons que vous avez passé de bonnes vacances.

Nous vous invitons, pour cette rentrée, à venir participer à la réunion qui aura lieu le 25 septembre à 20H45 à la mairie de MOUTHIER. Nous vous y attendons nombreuses...

C'est dans la bonne humeur que s'est déroulée la 12^{ème} année de gymnastique volontaire du S.C.M. de MOUTHIER, qui comptait 45 adhérentes. L'animation a été assurée par notre charmante animatrice Nicole aidée pour la décontraction par la sympathique Catherine. Le temps du mois de juin nous a favorisé les sorties pédestres, nous permettant ainsi de découvrir ou redécouvrir les beautés de MOUTHIER.

Nous souhaitons la même ambiance pour la 13^{ème} année.

RÉSULTATS DU CONCOURS COMMUNAL DE FLEURISSEMENT

Le jury, composé de conseillers municipaux, de quelques personnes des villages et de deux horticulteurs est resté quelque peu sur sa faim cette année. Dans l'ensemble, la commune était moins fleurie que les années passées, avec d'importantes variations dans les résultats.

Le mois de mai froid et juin sec, en sont sans doute la cause.

A-Catégorie "Maisons Fleuries"

1^{er} prix : M. TRIAUD, 2^{ème} prix : Mme ALLEMAND, M. CHAUDAUD, 4^{ème} M. LUCAS Maxime, 5^{ème} M. BREGEAS Régis, 6^{ème} Mme DEDIEU Lydie, M. LAMAZIERES, 8^{ème} M. NADJI, 9^{ème} Mme DEDIEU Jeanne, 10^{ème} Mme LAFARGE Gabrielle, 11^{ème} M. MOREAU Rémi, 12^{ème} M. LUCAS J. Max., 13^{ème} M. ROBIN, 14^{ème} M. BENNACEUR, M. RAFFENAUD, 16^{ème} M. SIMONET,

Mme BREGIER, 18^{ème} M. GONCALVES Julio, M. NOMPEX D., 20^{ème} Mme BEAUFORT.

Le jury a aussi remarqué le fleurissement des maisons des personnes suivantes, classées par ordre alphabétique : Mmes et MM. BARRAUD, BASLAND M., BODIN BOSSARD, BOURDEAU A., CHAIGNAUD A., CLERFEUILLE, DENEPOUX R., DESRIAUD, DESIRIEIX, DOMENACH, DOUSSEAU, GINET, GUIBERT, HEINTZ, JOBIT A., LAFARGE Y., ROZE, SARRAZIN H., SAUVET, SAVIN, SCHLEITER, TATOU, THEBAULT, THOMAS, TRIGEAUD, ULMER.

B- Catégorie "Jardins fleuris" :

Hors concours : Mme HOUARD. 1^{er} prix : M. ARVENNE, 2^{ème} M. HERIAUD, 3. M. MOULIGNIER, 4. Mme FRADET, 5. M. GLAPIER, 6. M. GOMARD R., 7. M. MULARCZIK, 8. M. LHOMME, 9. M. PELLET, 10. M. BARRE, 11. M. VAN DEN BUSSCHE, 12. M. DUBOIS, 13. M. BUDZINSKI, M. MOREAU G., 15. Mme PAGNOUX, M. COUTUIER, M. TEXIER, 18. M. ANDRIES, M. CHABERNAUD, M. FAYE, M. VALIX, 22. M. BARS, M. BREGEAS Guy, M. BUHERNE, 25. M. GIRARD.

Puis par ordre alphabétique : Mmes et MM. ALANORE, ALLAIN, AUPETIT Roger, BARBEAU, BARBEAU Y., BAUDON, BLANLOEUIL J.L., BLEUVAIS BOCQUE, BRAULT, BREGEAS Francis, BRENON, BRISSON, BUISSON, CAREL, CAUTE, CHAUVERON, CLISSON, DIX-NEUF DUMEIX, DUPUIS, EDELY C., FEUILLATRE, FORGERON R., GIBOZ, GOMARD L., HILLAIRET, HITIER, JAVEL M., JOURDAIN, LAPORTE, LAVALLADE, LAVAUD, LEVEQUE, LIVERTOUX, LUC, MANANT, MARANDAT, MARCETEAU, MAROT, MORISSET, MORISSONNAUD, NAZAIRE, PASQUIER J.P., PILET, POTIER, ROBERT, SARRAZIN C., SAUDOUX, SOURY, TAULOU, THOMAS, TRICHARD, TROUSSICOT, VERGNAUD.

C-Catégories "Fermes Fleuries" : 1^{er} prix : NICOLEAU M., 2^{ème} TROUBAT, 3^{ème} GROLLEAU, 4^{ème} BASLAND E., 5^{ème} DEVIGNE.

ECOLE

SORTIE DU 19 JUIN

La maternelle et le cours préparatoire ont pu, le mardi 19 juin, grâce à l'association des parents d'élèves effectuer un voyage à ANGOULEME.

Partis vers 9 H 15 du matin, les cours préparatoires et les grands de la maternelle ont eu une visite commentée au musée africain, très intéressante. Pendant ce temps les petits allaient à la bibliothèque municipale de St Martial.

Tous se retrouvaient dans le parc attractif de FREGENEUIL, où après un pique-nique très apprécié, ils ont pu se détendre dans un complexe très riche de jeux. Vers 14 heures, tous les enfants sont allés visiter le zoo de SOYAUX : Visite commentée très intéressante.

Le retour à MOUTHIER eut lieu vers 16h30 (avec un peu de retard)

Les enfants étaient très fatigués, mais ravis. Ils remercient l'association des Parents d'Elèves de leur avoir permis de passer une journée aussi agréable.

AVIS

La Municipalité de PETITE-ROSSELLE nous demande de fixer une date pour notre voyage 85, le plus tôt possible. Si vous avez des idées là-dessus, faites nous en part, nous prendront la décision lors de la réunion du Conseil le 13 septembre.

CALENDRIER DES TRAVAUX DE LA MAISON DE RETRAITE

11 mai : BLANZAC. Réunion intercommunale des Maires et Adjointes du canton. - Cette réunion commence par la lecture d'un communiqué rédigé en commun et reconnaissant que le projet de MOUTHIER n'a pas été déposé. Mise en place d'un groupe de travail élargi.

23 mai : MOUTHIER. Réunion du groupe de travail élargi. Cette réunion aboutit à la définition du programme. Nombre de lits dans les deux structures, logements de fonction, annexes etc...

27 juin : BLANZAC. Réunion du groupe de travail. Les représentants de BLANZAC nous font part de leur décision de confier leur projet à l'association "Les foyers de Provence".

11 juillet : BLANZAC. Réunion des Maires et Adjointes du Canton, en présence du représentant des foyers de Provence et de M. Beausset, directeur de l'office départemental des H.L.M.

- Confirmation de la décision de BLANZAC.

19 juillet : Réunion du conseil municipal. Décision de déposer un dossier au nom de la commune de MOUTHIER d'un foyer logement médicalisé de 40 chambres géré par le bureau d'aide sociale.

27 juillet : Dépôt du dossier auprès des services de la D.D.A.S.S., pour instruction avant le dépôt auprès de la commission régionale des institutions sociales et médico-sociales.

23 août : Entrevue entre M. Houssin, Président du Conseil Général, M. Clapaud et M. Germon pour présentation du dossier.

GARDERIE ET CENTRE DE LOISIRS

Il est rappelé qu'il existe, au groupe scolaire, pour les enfants de 4 à 11 ans, une garderie le matin et le soir des jours de classes, et un centre de loisirs le mercredi de 7 à 19 heures. Renseignements et inscriptions auprès des animatrices : Mme MARTIAL et Mme BREGEAS ; ou à la mairie.